



Retard dans le paiement du loyer et droit du locataire

Par **bescio**, le **03/02/2009** à **11:06**

Bonjour, rn rnj'ai un retard dans le paiement de mon loyer donc une dette de 4900euro, a l'agence F*** qui me loue mon appartement qui se trouve être un logement social,je leur ai proposé un échéancier par lettre recommander pour leur prouver ma bonne foi pour régler ma dette en leur proposant en plus de régler mon loyer tous les mois un supplément de 151euro jusqu'à recouvrement de ma dette,je n'avais pas d'autre solution étant donné que je suis mère célibataire avec 4 enfants en bas âges,je n'ai jamais refusé de régler mon du,mais l'agence a refusé et en plus a alerté la CAF qui me suspend mes aides aux logement tant que je n'aurais pas régler ma dette avec l'agence,un engrenage infernal...je ne veux pas être expulsé de mon logement et encore moins me retrouver dehors avec mes enfants,quel sont mes recours? l'agence F*** a t elle le droit de me refuser l'échéancier que je leur ai proposé? quels sont mes droits ,que puis je faire? rnmerci par avance de votre aide

Par **ellaEdanla**, le **03/02/2009** à **11:26**

Bonjour,rnrnvotre agence a effectivement le droit de refuser le paiement échelonné. Je vous invite tout de même à verser chaque mois votre loyer plus une mensualité malgré leur refus cela prouvera votre bonne foi si une procédure venait à être engagée par la suite.rnrnJe vous invite également en parallèle à prendre contact avec une assistante sociale ou directement avec votre CAF pour demander à bénéficier d'une aide du FSL (Fonds de Solidarité Logement). Consultez ce lien : <http://vosdroits.service-public.fr/F1334.xhtml>rnFaites ces démarches de toute urgence car votre dossier pourrait bientôt être confié à un huissier pour entamer une procédure de résiliation de bail et expulsion.rnrnJe reste à votre entière

disposition pour tout autre renseignement complémentaire,rnrnBon courage,rnrnCordialement.

Par **bescio**, le **03/02/2009** à **11:32**

je vous remercie de vos conseils, j'aimerais payer mon loyer mais le souci est que je n'aurais pas d'allocation logement en février et cela va être très compliquer de régler mon loyer sans ça; rntout pour enfoncer un peu plus..